



RECU EN PREFECTURE

Le 02 octobre 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190919-D0058040-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 septembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 30), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 11), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 20), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 11), M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Jacques GROSERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 20), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 39), Mme Claudine CAULET à Mme Anne VIGNOT, M. Pascal CURIE à M. Eric ALAUZET, Mme Myriam EL YASSA à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN, M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Philippe GONON à Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 30), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 19 incluse).

OBJET : 37 - Maintenance des systèmes d'alimentation électriques sans interruption (ASI) de types onduleurs dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole - Constitution du groupement de commandes - Autorisation de signature de la convention constitutive

Maintenance des systèmes d'alimentation électriques sans interruption (ASI) de types onduleurs dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole
Constitution du groupement de commandes
Autorisation de signature de la convention constitutive

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

	Date	Avis
Commission n° 3	04/09/2019	Favorable unanime

Contexte

Dans le cadre des prestations de maintenance des systèmes d'alimentation électriques sans interruption (ASI) de type onduleurs, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole souhaitent se regrouper pour la procédure de passation des marchés publics.

Le groupement de commandes a pour objet de passer un/des marché(s) de maintenance préventive et curative des onduleurs dans les divers bâtiments dont ils sont propriétaires, destinés à la sauvegarde du fonctionnement de matériels électriques à usages autres que ceux liés à des dispositifs de sécurité (ex : désenfumage, etc.)

Cette formule doit permettre de réaliser des économies d'échelle. Ainsi, il est proposé de créer un groupement de commandes dans lequel la Ville de Besançon est désignée coordonnateur du groupement avec les missions principales de désigner les titulaires, de signer et de notifier les marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement (articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code de la Commande Publique). La mission du coordonnateur sera rémunérée sur la base des éléments tarifés indiqués dans la convention de gestion, d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communautaire signée entre la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole.

Le montant annuel estimé des prestations de maintenances préventives et curatives commandées aux entreprises est de l'ordre de 24 000 € TTC.

Il est proposé de lancer un marché à procédure adaptée. La durée du marché sera de 3 ans.

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la constitution du groupement de commandes,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes avec Grand Besançon Métropole.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

The image shows the official seal of the City of Besançon, which is circular and contains the text 'VILLE DE BESANCON' and '1775'. A blue ink signature is written over the seal.

Danielle DARD.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 52

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0